



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le lundi 25 janvier à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 19 janvier 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHİ, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GUIDICELLI, M. BASTELICA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI	à	M. SBRAGGIA
M. VOGLIMACCI	à	Mme RUGGERI-ZANETTACCI
M. BALZANO	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. HABANI
Mme BERNARD	à	Mme FALCHI
M. FILONI	à	Mme SANNA
Mme FELICIAGGI	à	Mme CORTICCHIATO
M. MONDOLONI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme MASSEI	à	M. DELIPERI
M. CHAREYRE	à	M. le maire
M. CIABRINI	à	M. BASTELICA
Mme SIMOMPIETRI	à	M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, M. FALZOI, et Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 25 janvier 2016

Délibération N°2016/19

Projet de renouvellement urbain « cœur de ville » - Bilan de la concertation.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Par délibération N° 2014/178 du 30 juin 2014, le conseil municipal a décidé de valider l'instauration du périmètre d'étude du projet « cœur de ville ».

Conformément aux articles L.300-2 et R.300-1 du code de l'urbanisme ce projet doit être soumis à concertation préalable.

Ainsi, par délibération N° 2015/385 du 26 octobre 2015, le conseil municipal a fixé les modalités d'organisation de la concertation envers la population et les associations concernées.

A partir du 26 octobre 2015, une large concertation, avec toutes les personnes intéressées, notamment, les habitants, les associations locales, les représentants des différentes professions et toutes les catégories sociales, a été ouverte.

Cette concertation s'est déroulée de la façon suivante :

- moyens d'information utilisés :
 - affichage en mairie de la délibération fixant les modalités de la concertation relative à l'élaboration du projet de renouvellement urbain « cœur de ville » pendant toute la durée des études nécessaires ;
 - publication d'un avis d'ouverture de la phase de concertation sur le site internet de la commune (www.ajaccio.fr), dans le journal municipal (*Ajaccio en Marche*) et sous la rubrique des annonces légales du journal *Corse-Matin* ;
 - réunion publique d'information ;
 - exposition publique avec panneaux jusqu'à la délibération approuvant le projet ;
 - dossier disponible en mairie, et sur le site www.ajaccio.fr/.
- moyens offerts au public pour s'exprimer :
 - registre destiné à recueillir toutes les observations mis à la disposition du public tout au long de la procédure, en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ;
 - organisation d'une réunion publique pour rendre compte des objectifs de l'aménagement à venir.

Bilan de la concertation :

Un retour positif et riche facilité par les modalités des concertations :

- La diversité des supports de contributions offrant une souplesse pour intervenir a généré un enthousiasme qui a été témoigné au travers de certains messages de satisfaction (des tags « j'aime » pour commenter le site) et se traduit par un nombre de contributions significatif.
- Au total 180 contributions (1 contribution = 1 idée exprimée sur un sujet), certains contributeurs ayant formulé plusieurs propositions. Certaines, outre les propositions, font l'analyse de situation, renvoie à de la bibliographie ou invitent à s'inspirer d'autres exemples (bonnes pratiques) conduits dans d'autres villes.

Des contributions engagées autour des enjeux du cadre de vie en ville

Les sujets abordés :

Circulation, déplacements et stationnement ;

- Propreté et rénovation ;
- Verdissement et loisirs en ville pour les plus jeunes ;
- Urbanisme et aménagement urbain ;
- Culture, animation et valorisation du patrimoine ;
- Economie locale ;
- Mobilisation citoyenne.

Premier enjeu, les déplacements urbains : circulation, déplacements et stationnement en coeur de ville :

- La piétonisation de tout ou partie du « Cœur de ville » est une attente largement formulée et qui exprime une volonté d'une nouvelle répartition de l'espace public au profit du piéton et des déplacements doux (au sens de lents, paisibles et silencieux). Elle s'accompagne d'une réflexion autour de l'accès des résidents et des acteurs économiques locaux du centre-ville (livraisons...), et renvoie les non-résidents vers des stationnements périphériques.
- Les difficultés de circulation et les nuisances associées sont incriminées avec une demande d'intervention forte (de « police ») pour endiguer ce qui est qualifié d'incivisme, mais relève peut-être aussi d'une sensation « d'impasse » pour les usagers de la ville.
- Le sujet des stationnements en ville : l'incivilité des deux-roues qui encombrent les rues et trottoirs est souligné, ainsi que le manque de places de parking, qui n'aide pas à lutter contre les voitures mal-garées. Le besoin d'un travail de « police » pour lutter contre l'incivilité est largement exprimé.
- qui souhaiteraient des aménagements spécifiques (tarification attractive et système d'accès réservé) et des contraintes pour les non-résidents (tarif plus élevé pour le stationnement, et peu voire pas d'accès pour les véhicules qui sont renvoyés au stationnement en périphérie de ville, avec un accès par les transports en commun). Le lien entre stationnement et transport public est pointé de façon systématique pour souligner l'importance de l'efficacité des transports en commun en centre-ville si l'on veut pourvoir repousser les voitures en périphérie et ainsi ré-oxygéner le coeur de ville. Sur ce point, les transports publics sont perçus comme insuffisants pour répondre à l'affluence et à la diversité des pratiques : les horaires, les cadences, la localisation des arrêts sont source de commentaires et d'attente. Dans ce contexte, la mise en place de la navette maritime entre Ajaccio et Porticcio est plébiscitée et son extension est souhaitée (d'autres points de collecte dans la ville).
Le développement d'axes dédiés aux modes doux est également attendu : axes piétons et pistes cyclables. Concernant le déplacement des piétons en ville, la nuisance principale qui est pointée est d'une part l'encombrement des rues par les deux-roues ou les véhicules mal stationnés, mais également l'envahissement des trottoirs par les terrasses de café.

Une contribution résume en quelques points la vision exprimée :

- *Généralisation de la piétonisation en centre-ville ;*
- *Zone 30 pour les voies routières dans toute la ville ;*

- *Voie réservée aux bus, aux services de secours et de sécurité ainsi qu'aux vélos ;*
- *Aménagement des bords de mer en créant une voie douce des Sanguinaires à Porticcio où de nombreuses personnes font du sport en l'absence de tout aménagement, c'est-à-dire sur la route ;*
- *Création de sentiers piétons inter-quartiers ;*
- *Réduction de la place prise sur les trottoirs par les cafés (cela apporte de l'animation, mais complique, voire empêche le passage) ;*
- *Amélioration de l'accessibilité des trottoirs (les personnes à mobilité réduite sont sur la route).*

Second enjeu, l'amélioration du cadre de vie en ville : la propreté et la réduction des nuisances (saleté, bruit, pollution, ...), les espaces verts, les places ombragées et les loisirs en ville, notamment pour les plus jeunes.

Le second enjeu qui récolte de nombreuses contributions concerne la propreté d'Ajaccio qui est souvent taxée de « ville sale » tant pour les containers à ordures qui débordent et empuantissent, que pour l'état des trottoirs, salis par les déjections, mais également défoncés ou ne présentant pas une surface plane régulière permettant un déplacement aisé et sécurisé pour les piétons et les personnes à mobilité réduite (parents avec poussettes, personnes âgées avec canne ou fauteuil...).

Les réponses attendues passent par l'amélioration du système de collecte des ordures ménagères :

- une meilleure répartition des containers (trop nombreux à certains endroits ils dénaturent le paysage et insuffisants dans d'autres emplacements),
- leur nettoyage, (saleté visuelle et odeur),
- une organisation des collectes qui responsabilise les usagers (par des horaires, le tri ...).

L'entretien et le nettoyage des trottoirs relèvent également de réponses de l'autorité publique mais la responsabilisation des usagers et à défaut leur verbalisation fait également partie du cortège d'actions attendu.

Enfin sont évoquées la création et la gestion efficiente de toilettes publiques, notamment pour les touristes.

En complément de l'entretien de la propreté, une grande partie des contributions sur le volet rénovation et aménagement urbain porte sur la rénovation et le rafraîchissement de l'existant, trottoirs, façades, réparation du mobilier urbain vétuste (lampadaires...) et l'embellissement de la ville par un nouveau pavage des trottoirs « Cœur de ville » et la modernisation du mobilier urbain.

Pour compléter l'amélioration du cadre de vie au quotidien, le verdissement est un point d'entrée pour augmenter la présence de la nature en ville (arbres et fleurs), créer des espaces de loisir-détente agréables (aires de jeux, parcours santé, ...) avec des espaces ombragés et rafraîchissants (fontaines), et enfin d'un point de vue social la création d'espaces de rencontres et de mixité avec la mise en place de jardins (partagés, citoyens...).

Troisième enjeu, les nouveaux aménagements urbains : vue sur mer et valorisation du patrimoine riche existant en cœur de ville :

Le « vieux » port *Tino Rossi* constitue un point d'attractivité majeur du « Cœur de ville » : les recommandations portent sur la gestion des accès et la création d'une promenade piétonne. L'autre enjeu d'aménagement concerne le port de commerce présent qui « bouche la vue » sur la mer. Il pourrait être déplacé en entrée de ville à proximité des autres infrastructures (aéroport).

Les propositions diversifient les vocations possibles pour les futurs aménagements de la Citadelle avec une volonté de modernité : musée de la mer, centre culturel

Le patrimoine architectural existant est riche en centre ville et pourrait être valorisé en tant que témoignage napoléonien et au travers d'une mise en lumière (éclairage des monuments, spectacle son et lumière) et d'une animation à créer autour du patrimoine (spectacles courts). Là encore en

matière d'animation la priorité exprimée va vers le jeune public à éduquer et sensibiliser pour l'aider à devenir un citoyen urbain, responsable et acteur.

La valorisation du « Cœur de ville » s'appuie enfin sur la redynamisation des commerces : une charte de l'aménagement commercial est proposée pour raisonner les espaces dédiés aux terrasses sur l'espace public, pour innover en matière de technologie pour les devantures et enseignes, ou encore pour développer des formes diverses d'occupation de l'espace marchand (temporaire ou permanent). L'idée est que la piétonisation et la réduction de vitesse en « Cœur de ville » contribuent à augmenter le nombre de chalands piétons ce qui est un gage d'accroissement de l'activité commerciale de proximité.

Quatrième enjeu, une police de l'environnement et la mobilisation citoyenne :

Enfin, outre le levier de l'action publique qui passe également par la mise en place d'une police de l'environnement, est soulignée à maintes reprises la volonté d'une mobilisation citoyenne des habitants d'Ajaccio : il faut ainsi créer une dynamique pour que le citoyen se sente bien dans son quartier et donc contribue à l'entretenir et l'embellir, ce qui passe évidemment par un travail d'éducation et de sensibilisation.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

De prendre acte du bilan de la concertation relative au projet de renouvellement urbain « cœur de ville ».

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL Où l'exposé de son président Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-2 et R.300-1 ;

Vu la délibération du conseil municipal N° 2015/385 fixant les modalités de la concertation relative au projet de renouvellement urbain « cœur de ville » ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 21 janvier 2016,

Considérant que la concertation a été réalisée conformément aux modalités définies par le conseil municipal et qu'il convient d'en tirer un bilan pour prendre en compte les observations de la population dans le cadre du projet ;

Prend acte

**Par 39 voix pour
Et 4 abstentions**

(M. Luciani, M. Ciabrini, M. Bastelica, Mme Simonpietri.)

du bilan de la concertation relatif au projet de renouvellement urbain « cœur de ville »

Autorise

M. le Député-maire à confier à la SPL Ametarra la mission d'élaborer les pièces constitutives à une concession d'aménagement afin de lancer la phase opérationnelle du projet d'aménagement au regard du présent bilan de concertation.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160125-2016_19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2016

Publication : 01/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

